

Bulletin d'histoire politique

L'Améro : analyse économique et perspectives politiques

Thierry Bransi



Volume 10, Number 1, Fall 2001

Les nouvelles relations internationales : le Québec en comparaison

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060504ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060504ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bransi, T. (2001). L'Améro : analyse économique et perspectives politiques.
Bulletin d'histoire politique, 10(1), 51–60. <https://doi.org/10.7202/1060504ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'Améro : analyse économique et perspectives politiques

THIERRY BRANSI

Introduction

Le débat sur la monnaie commune en Amérique, l'Améro, est un sujet d'actualité. On peut simplement penser à la dollarisation de l'Équateur en septembre 2000 qui a relancé le débat dans plusieurs autres pays d'Amérique du Sud. Le Salvador et le Costa Rica ont aussi manifesté un certain intérêt sur cette question alors que d'autres pays tels que le Brésil et l'Argentine s'y opposent. Le Panama de son côté utilise le dollar américain depuis 1904.

Vicente Fox, élu en juillet 2000 à la présidence du Mexique, est un grand promoteur de l'intégration économique du Mexique avec les États-Unis et le Canada. Son projet inclut notamment une monnaie commune en Amérique du Nord d'ici 30 ans. D'un autre côté, un sénateur républicain aux États-Unis a déposé un projet de loi visant à favoriser la dollarisation de pays amis.

Le débat est également présent au Canada. Plusieurs économistes débattent de la question. On peut notamment penser au colloque de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et du Réseau HEC en avril 2000. Quatre économistes (Marcel Côté, John Crow, Pierre Fortin et John McCallum) ont débattu de la question devant un auditoire de gens d'affaires. De plus, le prix Nobel d'économie de 1999, Robert Mundell, canadien de surcroît, a nettement favorisé l'émergence de la question au Canada avec son article dans l'*American Economic Review* en 1961 sur les zones optimales de monnaie et, par la suite, dans diverses interventions, articles ou conférences.

La science économique a établi des critères afin d'évaluer une zone optimale pour une monnaie. La volonté politique est un de ces critères. Pour cette raison, entre autres, ce texte analyse la problématique à l'intérieur de ce cadre théorique. Plusieurs économistes ayant déjà traité de plusieurs des critères, l'apport de cet article vise plus particulièrement à analyser la volonté politique et les stratégies politiques des acteurs sur la création d'une monnaie commune¹ nord-américaine à partir des visions canadiennes et québécoises.

Un bref historique de la monnaie canadienne débute cet article. Après avoir observé les critères économiques pour le Québec et le Canada, la volonté politique fédérale et québécoise sera analysée. Nous verrons que,

malgré des critères économiques favorables à une union monétaire pour le Québec et le Canada avec les États-Unis, le principal obstacle pour la création de l'Améro provient des acteurs politiques.

HISTORIQUE DE LA MONNAIE AU CANADA

La monnaie canadienne a beaucoup varié au cours de son histoire. À ses débuts, lors de la colonisation française, les monnaies étrangères, particulièrement la monnaie espagnole, circulaient beaucoup. Étant donné la pénurie de pièces, les cartes de la Nouvelle-France ont fait leur apparition et rempli la même fonction. Ces cartes étaient tout simplement des cartes de jeu signées par l'intendant du moment. Mais suite à une inflation élevée, ces cartes ont perdu leur crédibilité. À partir des années 1750, le cours de York et le cours d'Halifax établissaient le taux de change officiel des différentes monnaies étrangères en utilisation au Canada. Le dollar aux États-Unis en 1792, fait sur le modèle du dollar espagnol, est devenu très répandu. Ce n'est qu'à partir des années 1820 que les banques canadiennes ont commencé à imprimer leur propre monnaie.

De 1841 à 1871, le Canada a connu plusieurs réformes monétaires. Ce n'est cependant qu'en 1866 que le Canada-Uni a émis sa première monnaie. Le régime de l'étalon-or, la monnaie échangeable contre des pièces d'or, a perduré au Canada jusqu'en 1931, avec une interruption entre 1914 et 1926. La Banque du Canada n'ouvrit ses portes qu'en 1935. Le contrôle des changes, soit un taux de change fixe, a suivi de 1939 à 1950.

Par la suite, le régime de taux de change est passé d'un régime flottant de 1950 à 1962 pour revenir à un taux de change fixe de 1962 à 1970. Depuis 1970, le taux de change est à nouveau flottant. La question se pose : le Canada a-t-il atteint le meilleur équilibre pour favoriser son développement futur ?

LES ZONES OPTIMALES DE MONNAIE

Dans les années 1960 et 1970, les zones optimales de monnaie ont été un sujet important de réflexion parmi les économistes. Près de neuf critères ont été définis pour les évaluer. Il est cependant intéressant de voir que la plupart des textes économiques canadiens d'aujourd'hui sur cette question n'en tiennent pas compte².

Ces critères sont les suivants : la similarité des taux d'inflation, le degré de mobilité de la main-d'œuvre, l'ouverture de la taille de l'économie, la diversification de l'économie, la flexibilité des prix et des salaires, le degré

d'intégration des marchés, l'intégration fiscale et budgétaire, le besoin de variation du taux de change et les facteurs politiques favorables.

Ces critères ne doivent pas nécessairement être satisfaits. S'il ne sont pas, les ajustements aux variations économiques seront plus difficiles. Dans le cas de l'Europe, plusieurs critères ne sont pas satisfaits; les critères de Maastricht visaient à faciliter l'intégration monétaire et à en minimiser l'ajustement.

LE POINT DE VUE ÉCONOMIQUE CANADIEN

La situation canadienne n'est pas si différente de celle de l'Europe. Plusieurs des critères précédemment mentionnés pointent en faveur d'une monnaie commune des États-Unis et du Canada alors que d'autres vont à l'encontre de cette union. Finalement, d'autres critères sont plus ambigus et auront un impact important.

Premièrement, le Canada a un taux d'inflation similaire à celui des États-Unis. Il représente en moyenne 0,09 % depuis les 20 dernières années. D'ailleurs, la politique monétaire canadienne est fortement reliée à l'activité économique et à la politique monétaire de ses voisins du sud³.

Deuxièmement, le Canada est considéré comme une petite économie ouverte, c'est-à-dire qu'une importante proportion de sa production est destinée à des échanges commerciaux avec des pays étrangers, essentiellement les États-Unis. D'ailleurs, les exportations représentent près de 45 % du PIB en 1999, alors que les importations s'élèvent à 42 % du PIB pour la même année. Aussi, le Canada est une petite économie au sens où sa production de biens et services a peu d'influence sur l'offre mondiale, à l'exception de quelques produits spécifiques.

De plus, le marché canadien est très intégré à celui des États-Unis. À preuve, près de 86 % des exportations canadiennes se dirigent vers les États-Unis et 76 % des importations proviennent de ce pays. Le Canada est aussi le plus important partenaire commercial des Américains. Bien sûr, avec une économie très ouverte, l'intégration économique du Canada est plus importante avec les États-Unis que le cas inverse. Cette dépendance n'est cependant pas homogène pour toutes les régions canadiennes et américaines. Nous y reviendrons.

Un dernier point en faveur d'une intégration monétaire vient du fait que l'économie canadienne est assez diversifiée. Malgré le fait qu'une portion assez importante de son économie repose encore sur les ressources naturelles⁴, la structure industrielle du Canada est très diversifiée. Le Canada est loin d'être dans une situation où son économie repose sur un seul produit. Plus des deux tiers de son économie proviennent des industries de services et très peu d'industries comptent pour plus de 10 % de l'activité économique⁵.

Le degré de mobilité est un facteur qui n'est actuellement pas très encouragé entre le Canada et les États-Unis. Cependant, l'important débat actuel sur la fuite des cerveaux, communément appelée le *brain drain*, montre tout de même qu'une certaine fluidité de la main-d'œuvre entre les deux pays existe⁶, bien qu'assez marginale. Il serait tout de même possible de l'accroître. D'ailleurs, l'ALÉNA prévoit une mobilité de travailleurs pour certaines professions depuis quelques années.

D'autres arguments sont plus difficiles à catégoriser. Par exemple, la flexibilité des prix et des salaires est un critère ni positif ni négatif. Ce critère est d'une manière générale rarement rempli à l'intérieur d'une même zone où existe une monnaie commune. En effet, les prix sont souvent plus flexibles à la hausse qu'à la baisse. Une diminution de prix ou de salaire passe, la plupart du temps, par une stagnation de ceux-ci qui, avec le jeu de l'inflation, diminuent en termes réels avec le temps. Aux fins de l'analyse actuelle, bien que les prix et les salaires soient considérés comme flexibles à moyen et à long terme, cette variable est considérée défavorable à une union monétaire étant donné le temps nécessaire aux ajustements ainsi que la divergence entre les politiques touchant le marché du travail aux États-Unis et au Canada.

Les politiques fiscale et monétaire comportent certaines similarités et certaines divergences. Les politiques monétaires des deux pays se ressemblent à plusieurs niveaux. Premièrement, la dépendance économique du Canada envers son voisin du sud le pousse à avoir une politique monétaire assez semblable⁷. D'un autre côté, la Banque du Canada conserve tout de même son indépendance. La variation du taux de change des dix dernières années le démontre bien. Par contre, la fourchette-cible du taux d'inflation considéré comme tolérable varie au Canada et aux États-Unis. Les divergences, bien qu'existantes, sont tout de même relativement marginales quant à la politique monétaire. À l'inverse, la politique fiscale, bien que suivant les mêmes tendances globales, comporte de grandes différences. Cependant, malgré ces divergences l'atteinte d'une politique budgétaire équilibrée constituait un objectif important pour les deux gouvernements.

Finalement, le besoin de variation du taux de change est probablement le plus ambigu de tous les critères. L'évidence que le taux de change varie en fonction du prix des matières premières justifie selon John McCallum et Gordon Thiessen une politique monétaire autonome au Canada. Par contre, cette variation du taux de change tient beaucoup à la perception des acteurs financiers internationaux que l'économie canadienne est encorérégie par les ressources naturelles⁸. De plus, la variation du taux de change en fonction d'un secteur industriel vient satisfaire les besoins de ce secteur. Cependant,

il est loin d'être évident que les autres secteurs bénéficient de cette même conjoncture et que celle-ci ne pourrait pas leur nuire à moyen ou long terme.

Dans une perspective canadienne, les critères économiques sont globalement favorables à une intégration monétaire. En effet, plusieurs critères sont favorables à cette intégration alors que les facteurs présentement défavorables, telle que la mobilité des travailleurs, sont moins problématiques que dans le cas de l'Europe. La langue, par exemple, est la même pour bien des Canadiens et des Américains, contrairement à ce qu'on retrouve en Europe. De plus, en observant la situation globale du Canada, les différences importantes entre ses régions sont passées sous silence. Le cas québécois montre justement une perspective régionale bien qu'il soit un cas spécifique non généralisable aux autres provinces canadiennes.

LE POINT DE VUE QUÉBÉCOIS

Pour le Québec, la question se pose différemment. En effet, le Québec fait déjà partie d'une zone monétaire avec le Canada. Celle-ci contraint en partie ses ajustements économiques à la conjoncture, c'est-à-dire que, lors des fluctuations économiques spécifiques au Québec, le taux de change d'une monnaie québécoise, qui n'existe pas, ne peut aider l'économie à s'ajuster. Ainsi, certains des critères qui peuvent paraître défavorables ne peuvent être pris en considération étant donné que la contrainte existe déjà.

C'est le cas notamment du degré de mobilité au Québec. Celui-ci n'est déjà pas très élevé avec le Canada. Cette « immobilité » des Québécois ne devrait pas avoir un impact plus significatif pour une monnaie nord-américaine que dans le cas de la zone monétaire canadienne. La situation ne changerait pas significativement en ce qui concerne ce critère.

De la même façon, le besoin de variation du taux de change au Québec est déjà contraint par la monnaie canadienne. L'article de Thomas J. Courchene et Richard G. Harris⁹ montre d'ailleurs que l'économie des régions canadiennes est souvent plus corrélée avec d'autres régions américaines qu'entre elles. Ainsi pour le Québec, la variation du taux de change de la monnaie canadienne ne favorise pas nécessairement une réponse économique adéquate à des chocs externes. De plus, la variation du taux de change avec le prix des matières premières tel que le pétrole va à l'encontre des politiques économiques actuelles afin de favoriser une restructuration industrielle axée sur l'émergence de la nouvelle économie.

La flexibilité des prix et des salaires, ne constitue pas un facteur favorable. La différence entre le Québec et le Canada est que, dans le premier cas, il est déjà contraint par le dollar canadien. Une monnaie nord-américaine ne

changerait donc pas significativement la situation des Québécois, contrairement aux Canadiens dans leur ensemble.

Une autre différence par rapport à l'exemple canadien touche le critère de la similitude entre les politiques fiscale et monétaire. La politique monétaire canadienne ne vise déjà pas spécifiquement l'économie québécoise. Ainsi, dans le cas d'une monnaie commune avec les États-Unis, le Québec ne perdrait pas la souveraineté d'une politique monétaire qu'il n'a déjà pas. De plus, la politique monétaire des États-Unis tient compte des intérêts régionaux par le biais de réserves fédérales dans plusieurs États dont quelques-uns du Nord-Est américain. Reste à savoir si ces intérêts régionaux seraient mieux desservis par cette nouvelle politique monétaire pour le Québec¹⁰.

Par contre, bien que l'analyse précédente s'applique en partie à l'intégration fiscale, l'écart de la politique fiscale avec les États-Unis est plus grand. L'interventionnisme de l'État québécois n'est pas un fait caché. Les récentes tendances au démantèlement de l'État pour des raisons budgétaires ou idéologiques ont augmenté l'écart entre les politiques québécoises et celles des autres provinces. D'un autre côté, les divergences à l'intérieur du Canada sont moins grandes qu'entre le Québec et les États-Unis. Ce critère devrait donc être considéré comme défavorable.

Par contre, plusieurs autres critères sont favorables. C'est le cas du taux d'inflation similaire avec les États-Unis. La différence est négligeable tout comme dans le cas du Canada.

Aussi, le Québec est une petite économie ouverte. Le critère de taille et d'ouverture de son économie est pleinement satisfait. Plus de 57 % de son PIB est destiné à des pays étrangers ou à d'autres provinces. La même proportion du PIB vient des importations. De plus, à l'exception de quelques produits très spécifiques, la production du Québec a peu d'impact sur l'offre mondiale.

Le marché québécois est très intégré à celui des États-Unis. À preuve, les États du Nord-Est américain ont créé un groupe de travail pour l'économie de cette région, et le Québec y participe. D'un côté plus quantitatif, près de 48 % des exportations du Québec se dirigent vers les États-Unis, alors que 34 % des exportations sont destinées au reste du Canada. Ce ratio monte à plus de 80 % lorsqu'on ne considère que les exportations internationales. Côté importations, 36 % proviennent du reste du Canada et 26 % des États-Unis.

Le Québec a aussi une économie diversifiée. La récente évolution de l'industrie québécoise a permis de diversifier davantage et de favoriser l'émergence d'une industrie dynamique dans les secteurs de la nouvelle économie.

Le cas du Québec est donc légèrement différent de celui du Canada. L'union monétaire avec les États-Unis lui est encore plus favorable. Cependant, n'étant pas maître de sa monnaie, il lui est difficile de passer à l'action.

LA VOLONTÉ POLITIQUE AU CANADA

Comme nous l'avons précédemment montré, plusieurs critères économiques favorisent la création ou du moins ne vont pas à l'encontre d'une monnaie commune américaine. Cependant, entre une situation favorable et le passage réel aux actes, la volonté politique est nécessaire.

Plusieurs des promoteurs d'une union monétaire nord-américaine soutiennent que l'intégration économique résultante serait bénéfique aux Canadiens¹¹. La volonté d'intégration économique se voit, entre autres, par les ententes de l'ALÉ et de l'ALÉNA. La diminution de l'incertitude due aux variations du taux de change amènerait une augmentation des échanges et une plus grande croissance économique. La logique derrière ces opinions provient notamment des théories économiques classiques ainsi que de celles sur les coûts de transaction¹².

À l'inverse, les opposants à cette union soulignent principalement la perte de souveraineté du pays alors que les gains sont tout à fait aléatoires¹³. Les plus grands promoteurs de la souveraineté canadienne seront ainsi les plus grands opposants à une monnaie nord-américaine. D'ailleurs, certains débats récents montraient le problème de l'intégration économique trop grande avec les États-Unis et la nécessité de diversifier les partenaires commerciaux afin de conserver une plus grande autonomie et, par conséquent, une plus grande souveraineté.

L'institution la plus directement touchée, outre la Banque du Canada, serait le gouvernement fédéral. La perte des revenus de la Banque du Canada, celle-ci étant très profitable, combinée à la perte d'un levier économique important¹⁴ permet de confondre les intérêts du gouvernement fédéral et ceux des opposants à une union monétaire¹⁵.

Les partisans d'un gouvernement fédéral fort devraient clairement être contre l'union monétaire, tout comme les partisans de la souveraineté canadienne. Le cas du Parti Libéral du Canada sous Jean Chrétien en est un exemple¹⁶. Ce parti s'oppose fermement à cette perte de pouvoir¹⁷. Ainsi, malgré une base militante principalement formée de gens d'affaires, qui serait donc favorisée par l'intégration monétaire, le parti refuse de poser les premiers jalons en faveur de cette union.

De plus, plusieurs acteurs politiques confondent assez aisément la souveraineté politique et la capacité d'intervention gouvernementale. Lors du

débat sur l'ALÉNA, plusieurs opposants prédisaient une incapacité du gouvernement d'agir socialement étant donné l'intégration économique. Le NPD en est un exemple. Le NPD devrait être contre une monnaie nord-américaine tout comme sa base militante.

D'un autre côté, les partis plus à droite sur l'échiquier politique fédéral, tel que le Parti conservateur et le Parti de l'Alliance canadienne, devraient être plus favorables à une union monétaire. Ces deux partis ont une vision décentralisatrice du pouvoir. En effet, la droite déconsidère l'intervention de l'état pour plutôt faire « confiance » à la somme des intérêts des individus pour faire avancer la société. C'est donc une vision décentralisatrice. Par contre, avec la montée actuelle du nationalisme canadien, une monnaie commune avec les Américains est difficilement défendable. Une partie importante de leur base militante promeut le nationalisme canadien. À preuve, c'est le Reform Party (maintenant l'Alliance canadienne) qui a proposé à la Chambre des communes le chant de l'hymne national par les députés une fois par semaine avant la période de questions. Plusieurs autres actions de ce parti politique sont allées dans ce sens. Le Parti conservateur, de son côté, a plus intérêt à retrouver une base d'électeurs et donc à pencher vers les idées de l'électeur moyen.

Il est assez bizarre de voir que, malgré le débat de plusieurs intellectuels et autres acteurs publics en faveur ou en défaveur d'une union monétaire nord-américaine, les acteurs politiques fédéraux n'ont pas porté ce débat sur la place publique. Le Bloc québécois est une exception fort compréhensible comme nous le verrons dans la dernière section. Cette absence est bien révélatrice des dilemmes des partis.

La volonté politique au Canada est donc en défaveur d'une union monétaire et, à moins d'un changement de situation important, il y a peu de chance que ce sujet devienne une priorité dans l'agenda du gouvernement fédéral. Ainsi, peu importent ses désirs d'intégration avec son partenaire économique le plus important et peu importent les critères économiques, la volonté politique fédérale va à l'encontre de la mise en place d'une monnaie nord-américaine.

LA VOLONTÉ POLITIQUE AU QUÉBEC

Le courant nationaliste québécois change beaucoup l'analyse de la question. L'intérêt du Québec s'oppose directement à un gouvernement fédéral fort à qui il demande plutôt d'augmenter la marge de manœuvre de gouvernements provinciaux.

Il est clair que les partis nationalistes du Québec seront en faveur d'une monnaie commune avec les États-Unis. Le Parti québécois s'est d'ailleurs

fréquemment porté à la défense de cette option¹⁸. Il utilisait cette possibilité afin de minimiser, notamment, l'incertitude causée par l'éventuelle accession du Québec au statut de pays. De plus, sa politique économique va à l'encontre des variations actuelles du taux de change en fonction du prix des matières premières.

À l'inverse, le Parti Libéral du Québec, clairement fédéraliste, peut voir dans une monnaie commune avec les États-Unis une menace à l'intégration du Québec au Canada. La symbolique de la monnaie canadienne devient un facteur d'intégration avec le reste du pays. D'ailleurs, en Europe, la création de l'Euro allait en continuité avec le désir politique d'une plus grande appartenance européenne. C'est un peu comme le syndrome des Rocheuses. De plus, plusieurs militants sont aussi membres du PLC. Bien que le PLQ ne se soit jamais prononcé en faveur ou en défaveur d'une union monétaire, celui-ci devrait être contre la monnaie nord-américaine.

CONCLUSION

Comme on a pu le voir, les critères économiques sont plutôt favorables à une union monétaire avec les États-Unis. Cependant, le facteur-clé de cette question est d'ordre politique. Du côté du gouvernement fédéral et des partis politiques fédéraux, la monnaie commune a peu d'intérêt. La question diviserait plus qu'elle ne rassemblerait à l'intérieur des partis.

Ainsi, même si le sujet est lancé depuis plusieurs décennies, les acteurs politiques fédéraux n'ont aucun intérêt à entamer un réel débat sur cette question. L'émergence du nationalisme canadien et de l'unité nationale à tout prix ne favorise en rien l'union monétaire.

Par contre, la situation du Québec est inverse. L'intérêt d'un parti majeur va en ce sens. En venant diminuer l'incertitude de l'accession à la souveraineté, le Parti québécois est fortement en faveur d'une union monétaire. Pour les mêmes raisons, le Bloc québécois tente d'amener le sujet sur la scène politique fédérale.

En clair, bien qu'il existe un débat sur la monnaie commune, la question a peu de chance d'être reprise par un parti pouvant faire cette union. Au Québec, où il n'existe pas de monnaie distincte, les partis souverainistes se sont positionnés en faveur d'une monnaie nord-américaine.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Il est à noter que le terme « monnaie commune » est utilisé dans ce texte indépendamment d'une dollarisation ou de la création d'une nouvelle monnaie.
2. D'ailleurs les critères pour l'union monétaire en Europe ne recouvrent qu'en partie ces critères. Les autres critères devraient suivre l'évolution politique et culturelle de cette nouvelle union. De plus, les considérations politiques ont été les principales raisons de cette union.
3. La politique monétaire canadienne, aux dires même du gouverneur de la Banque du Canada, est fortement influencée par celle des États-Unis. On retrouve d'ailleurs des citations de Gordon Thiessen à cet effet lors de son allocution devant le Cercle canadien d'Ottawa le 20 janvier 1999 ou à New York le 9 mars 2000.
4. John McCallum, dans son article intitulé « Seven issues in the choice of exchange rate regime for Canada » fait d'ailleurs de cet enjeu une raison en faveur d'une monnaie.
5. Voir Gary C. Hufbauer et Jeffrey J. Schott dans « L'intégration économique de l'Amérique du Nord : Les 25 dernières années et les 25 prochaines années », publié en novembre 1998 par le programme des publications de recherche d'Industrie Canada.
6. Voir Daniel Schwanen dans « Putting the Brain Drain in Context » publié par le C. D. Howe Institute en avril 2000.
7. Voir l'allocution de Gordon Thiessen du 23 septembre 1999.
8. Voir l'allocution de Gordon Thiessen du 9 mars 2000 devant la Canadian Society of New York.
9. Courchene, Thomas J. et Harris, Richard G., « Le Canada devrait rechercher une union monétaire en Amérique du Nord », C. D. Howe Institute, 22 juin 1999, 28 pages.
10. *Idem*.
11. Rioux, Christian, « Robert Mundell : Le parrain de l'Euro », *Le Devoir*, 4 juillet 2000.
12. Voir l'article précédemment cité de Richard G. Harris et Thomas J. Courchene.
13. McCallum, John, « Canada, the Euro and exchange rate fixity », Royal Bank of Canada, décembre 1998.
14. Malgré l'indépendance de la Banque du Canada, le gouverneur est tout de même nommé par le Premier ministre du Canada.
15. Voir l'allocution de Gordon Thiessen du 9 mars 2000. On peut voir aussi la défense de la monnaie canadienne par John McCallum de la Banque Royale dans plusieurs de ses ouvrages.
16. Jean-François Lisée dans son livre *Sortie de Secours* a clairement démontré les visions centralisatrices du chef actuel du PLC.
17. Voir *Le Soleil*, « Vicente Fox et Jean Chrétien excluent une union nord-américaine », 23 août 2000.
18. Voir dans *La Presse*, « Oui à une monnaie unique », 23 juin 1999.